



COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**DECLARATION DE PROJET N° 3 EMPORTANT LA MISE EN  
COMPATIBILITE DU  
Plan Local d'Urbanisme**

**Concernant la REALISATION D'UN GIRATOIRE AU LOGIS DU LOUP**

Par arrêté n° 2025-694 en date du 27 juin 2025, le Maire de Villeneuve Loubet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Déclaration de Projet N°3 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Ce projet a pour objet la réalisation d'un giratoire au Logis du Loup.

La procédure de Déclaration de Projet n° 3 emportant la mise en compatibilité du PLU a été lancée par délibération du conseil municipal du 13 avril 2021.

Madame Patricia SCHWEITZER, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nice en date du 19 juin 2025.

L'enquête se déroulera pendant 51 jours consécutifs du **15 juillet 2025 au 3 septembre 2025 inclus**.

Un dossier complet, contenant la décision de l'Autorité environnementale dispensant ce projet d'évaluation environnementale, sera mis à la disposition du public au service Travaux, situé 2 Avenue des Rives à Villeneuve-Loubet, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable en ligne sur le site internet de la commune : [www.villeneuveloubet.fr](http://www.villeneuveloubet.fr), à la rubrique Urbanisme.

Les demandes d'information sur le dossier de déclaration de projet peuvent être formulées auprès de Madame Elodie TRANNOY-MOIRAND, Directrice de l'Aménagement et de la Gestion du Territoire au 04.92.13.44.17, ou par voie électronique à l'adresse : [secretariat-amenagement@villeneuveloubet.fr](mailto:secretariat-amenagement@villeneuveloubet.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions ou contre-propositions sur le dossier de Déclaration de Projet n° 3 emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur, Déclaration de Projet n°3 emportant la mise en compatibilité du PLU – Hôtel de Ville, Place de la République 06270 VILLENEUVE LOUBET ou par voie électronique à [secretariat-amenagement@villeneuveloubet.fr](mailto:secretariat-amenagement@villeneuveloubet.fr), au plus tard le mercredi 3 septembre à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, **au service Travaux**:

- **Mardi 15 juillet 2025 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** ;
- **Lundi 11 août 2025 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** ;
- **Mercredi 3 septembre 2025 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**.

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au service Travaux aux jours et heures habituels d'ouverture pendant 1 an, ainsi que sur le site internet de la commune à la rubrique Urbanisme.

Toute personne peut, sur demande expresse et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de Villeneuve Loubet, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été jointes au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le dossier approuvé sera mis en ligne sur le site de la Commune, et sa version papier sera disponible au service Travaux.

Le Maire.